



MYTVCHAIN

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE POUR VOTRE WEBTV SUR LA PLATEFORME MYTVCHAIN

PREAMBULE

1. **Le Client**

Lorsque vous achetez le service d'utilisation de votre WebTV, vous acceptez les conditions générales de vente pour votre Web TV décrites dans le présent document. Dans la relation avec MyTVchain ce document vous réfère comme 'le Client'.

2. **MyTVchain.**

L'utilisation du site Internet MyTVchain, des WebTV, et de tous les produits, chaînes, logiciels, données et services MyTVchain, y compris le lecteur vidéo MyTVchain qui pourrait y être intégré ; fournis sur le Site Internet MyTVchain ou par son intermédiaire sont soumis aux termes d'un contrat qui vous lie à MyTVchain. « MyTVchain » désigne l'entité fournissant le service dans l'espace économique européen (EEE) et dans le monde : MyTVchain S.A.S, une société immatriculée et opérant en France sous le numéro 842 064 222, dont le siège social est situé au Thélème OX53, 1501 route des dolines, Sophia Antipolis, 06560 Valbonne, France.

3. **Le Contrat**

En achetant à MyTVchain le Service décrit au chapitre 2 des présentes conditions générales de vente, et en acceptant explicitement ces conditions générales de ventes, vous êtes liés contractuellement à MyTVchain pour la diffusion de votre WebTV dans les termes des présentes conditions générales de vente.

4. **Conditions relatives à l'utilisation de la plateforme MyTVchain pour votre WebTV**

La plateforme MyTVchain (ci-après 'la Plateforme') offre un service d'hébergement :

- De votre WebTV (serveurs de directs et de vidéos), serveurs de stockage des vidéos relatives à votre WebTV, base de données, interface de votre WebTV.
- De maintenance générale de la plateforme et des logiciels MyTVchain permettant le bon fonctionnement de votre WebTV.

Ce service pris dans son ensemble est désigné par les termes: « Le Service » dans la suite des présentes condition générales de vente.

5. **Généralités**

Dans le cadre de la diffusion de sa WebTV proposée par MyTVchain, le Client entend bénéficier des services d'hébergement de sa WebTV sur la plateforme de MyTVchain.

Le Client déclare et reconnaît avoir lu l'intégralité des termes et conditions du présent document.

Le Client déclare et reconnaît que le Service tel que défini au chapitre 2 proposé par MyTVchain est en adéquation avec ses attentes et besoins.



MYTVCHAIN

Le Client, en acceptant en ligne (case à cocher) les conditions générales de vente, reconnaît accepter librement et de bonne foi les termes des présentes conditions générales de vente.

Le Préambule et les Définitions font partie intégrante des présentes conditions générales de ventes.

FICHE RÉCAPITULATIVE DU SERVICE

Prestataire	MyTVchain
Date contractuelle de début	Païement initial par le Client sur le site MyTVchain.
Date contractuelle de fin	A échéance mensuelle ou annuelle selon la formule choisie. Reconductible par débit automatique à la date d'échéance. Le Client sera prévenu automatiquement, 15 jours auparavant, avant la prochaine date de débit automatique. Le Client devant signaler son intention de mettre fin au contrat, au moins sept (7) jours avant la fin de la période.
Objet / Le Service	Hébergement de la WebTV, c'est-à-dire des serveurs de : <ul style="list-style-type: none">• De directs et de vidéos à la demande (VOD).• De base de données.• D'espaces de stockage des vidéos. Support et maintenance de la WebTV et de son interface.
Prix	Selon offre : Bronze, Silver ou Gold
Païement	Par débit sur la carte bancaire au début de la période choisie (mensuelle, annuelle), avec débit automatique au renouvellement.
Limites	2 000 spectateurs simultanés de directs et vidéos du Client. Nombre de directs par mois dans la limite de l'offre choisie. Hébergements : <ul style="list-style-type: none">- Une bande passante maximum pour les VOD, de 2Go/s.- Un maximum de 2 000 utilisateurs visionnant directs et vidéos simultanément.- Une capacité de stockage de 1To (1 Tera Octets).- Une durée de stockage des vidéos de 1 an maximum.- Une disponibilité annuelle des vidéos de 99,5% du temps.
Droit de rétractation	Limité à 14 jours. En démarrant la diffusion de contenus : direct ou VOD sur sa WebTV avant le délai légal de rétractation, le Client renonce expressément à son droit de rétractation.



MYTVCHAIN

6. Définitions

- a) **Support** Ensemble des moyens humains et techniques (y compris et surtout ceux de communication, mail, messagerie, outils de ticketing) mis en œuvre par MyTVchain pour enregistrer les anomalies et incidents signalés par le Client.
- b) **Maintenance** : actions et tâches mise en œuvre par MyTVchain pour assurer le bon fonctionnement des Logiciels du Client : corrections, nouvelles versions, versions de mise à niveaux (pour répondre aux changements de hardware, OS, Logiciels, outils, etc...).
- c) **Base de données** : Ensemble de données organisées sous forme de tables, d'index et contraintes d'intégrité. L'accès à cet ensemble est fourni par un moteur de bases de données, sous forme de service exécutable. Ce service prend en charge les requêtes des utilisateurs de la base de données et fournit les résultats de ces requêtes. Le moteur permet d'optimiser les trafics réseau et prend généralement en charge le cryptage et la compression des données. Il permet également, suivant les versions, les sauvegardes à chaud et les réorganisations d'index à chaud.
- d) **Mises à jour** : désigne tous changements sur les Logiciels par rapport à leur version originelle qui corrigent des défauts, améliorent leur utilisation ou qui leur attribuent de nouvelles fonctionnalités.
- e) **Utilisateur**: personne visionnant les diffusions en direct et les vidéos stockées (VOD) de la WebTV diffusée par MyTVchain.
- f) **Plateforme** : Ensemble de ressources mis à disposition par MyTVchain et permettant aux utilisateurs d'accéder aux contenus proposés par la chaîne de web TV vingt-quatre heures par jour, sept jours sur sept et comprenant :
 - a. Serveurs physiques ou virtuels.
 - b. Stockage des données nécessaires au bon fonctionnement de la chaîne.
 - c. Programmes et interfaces programmatiques (API) nécessaires à la bonne exécution des Logiciels.

7. Support des logiciels

Le Client bénéficie, pendant toute la durée du Contrat, du service de Support et de Maintenance selon les termes et conditions acceptées par le Client dans les présentes conditions générales de vente, telles que définies ci-dessous.

Le Client signale à MyTVchain tout cas d'incidents, par email ou autre moyen technique mis à disposition.

8. Correction des Incidents

En cas d'incident, MyTVchain s'engage à tout mettre en œuvre pour permettre à la plateforme de servir les utilisateurs, du Client dans les plus brefs délais. Et ce, dès réception de la notification du Client.

Si l'incident nécessite une correction de défaut et une mise à jour complémentaire après le redémarrage du service, MyTVchain communique au Client, après analyse, une date de mise à jour corrigeant définitivement le défaut ayant entraîné l'incident.

9. Maintenance des logiciels

Le Client accepte et reconnaît que le service de Maintenance proposé par MyTVchain au titre du présent contrat se limite aux corrections et développements suivants :

- (i) La correction des défauts signalés par le Client, et identifiés par MyTVchain sur le site Web.
- (ii) Les mises à jour pour supporter de nouvelles versions de matériel et logiciels tiers dépréciés, nécessaires au bon fonctionnement du site web de la WebTV du Client.



MYTVCHAIN

10. Délais d'intervention, de correction et de mise à disposition de la WebTV

Défauts signalés par le Client sur la plateforme.

L'identification, l'analyse et la correction des défauts se fait en conformité avec les horaires de travail des jours ouvrés de l'entreprise, à savoir du lundi au vendredi, de 9h à 19h.

MyTVchain identifie, analyse et corrige le défaut dans le délai le plus court, idéalement dans les trois jours ouvrés suivant le signalement de l'incident. Dès la correction effectuée, MyTVchain met à jour sa Plateforme et la WebTV du Client.

11. Hébergement et maintenance de la WebTV

Le Client bénéficie, pendant toute la durée du présent Contrat, du Service d'hébergement et de maintenance de la WebTV sur la plateforme MyTVchain, selon les termes et conditions des présentes conditions générales de vente.

Le Service d'hébergement et de maintenance des serveurs permet au Client de diffuser sa WebTV sur la plateforme MyTVchain.



MYTVCHAIN

LE SERVICE

12. Le Service

Le Client accepte et reconnaît que le Service fourni par MyTVchain se limite exclusivement à :

- a) La mise à disposition permanente et à distance de la plateforme nécessaires pour la diffusion de la WebTV du Client (serveurs de directs, base de données, serveurs de stockage des vidéos, serveur Web).
- b) Centraliser les métriques de la Web TV du Client.
- c) Surveiller la consommation des ressources du service d'hébergement.
- d) Stocker des informations de configuration.
- e) Ajouter/enlever des ressources à la plateforme.

Pendant toute la durée du contrat, afin d'assurer le Service au Client, MyTVchain :

- a) Met à disposition la plateforme.
- b) Gère et administre la plateforme.

13. Capacité maximale de diffusion

Le Client accepte et reconnaît que le Service : diffusion des directs et des Vidéos On Demand (VOD) de la WebTV, proposé par le MyTVchain pendant la durée du contrat se limite exclusivement à un nombre d'utilisateurs se connectant sur la WebTV prédéfinis à 200 connexions maximum par seconde et pour 2000 utilisateurs simultanément connectés sur la WebTV.

14. Capacité du service de stockage

Le Client bénéficie, pendant toute la durée du contrat, de serveurs de stockage de vidéos.

Le Service permet au Client de stocker et fournir les vidéos sur la Plateforme MyTVchain pour les utilisateurs de sa WebTV.

Le Client accepte et reconnaît que le Service proposé par MyTVchain se limite exclusivement à :

- (i) Une bande passante maximum de 2Go/s pour les VOD.
- (ii) Un maximum de 2 000 utilisateurs visionnant simultanément des vidéos.
- (iii) Une capacité de stockage de 1 To (1 Tera Octets).
- (iv) Une durée de stockage des vidéos de 1 an maximum.
- (v) Une disponibilité annuelle des vidéos de 99,5%.

15. Propriété

Le Client accepte et reconnaît que la mise à disposition de la plateforme MyTVchain correspond à une allocation de ressources distantes par le MyTVchain pour le compte du Client, pour les besoins des directs et l'hébergement des vidéos.

MyTVchain gère et administre la Plateforme pour le compte du Client.

Le Client n'est en aucun cas propriétaire, de quelque manière que ce soit de la Plateforme, des serveurs mis à sa disposition par MyTVchain. Le contrat ne saurait être interprété comme conférant au Client un droit de propriété sur la Plateforme ou l'un des éléments le composant.



MYTVCHAIN

16. Gestion de la WebTV

Pendant toute la durée du contrat, afin de faire face aux besoins concernant la diffusion de la WebTV du Client, MyTVchain :

- a) Ajoute ou retire des ressources additionnelles sur la plateforme de manière automatique,
- b) Gère et administre les ressources additionnelles sur la plateforme pour le Client.

Le Client n'est en aucun cas propriétaire, de quelque manière que ce soit, des ressources supplémentaires mis à sa disposition par le MyTVchain. Le contrat ne saurait être interprété comme conférant au Client un droit de propriété sur les ressources supplémentaires ou l'un des éléments les composant.

17. Moyens mis à disposition

MyTVchain ne met à disposition du Client aucun moyen matériel autres que la Plateforme, selon les conditions et modalités visées au chapitre 2 des présentes conditions générales de vente, dont MyTVchain assure la gestion et l'administration, pour le compte du Client. Cette Plateforme est mise à disposition du Client à distance. En aucun cas MyTVchain ne livre chez le Client une ou plusieurs des ressources matérielles ou logicielles objet(s) du contrat.

18. Limitation de portée

Aucun autre service et/ou prestation et/ou intervention autre que ceux et celles visés au chapitre 2 des présentes conditions générales de vente n'est du(e) par MyTVchain.

MyTVchain n'intervient pas (et de quelque manière que ce soit) dans la gestion des informations, données, fichiers, systèmes, applications et autres éléments reproduits, hébergés, collectés, transmis, diffusés, publiés, et plus généralement utilisés et/ou exploités, de quelque manière que ce soit, par le Client dans le cadre de la diffusion de la WebTV (ci-après les « Contenus » de la WebTV).

MyTVchain s'interdit d'accéder à ces Contenus et/ou à intervenir, de quelque manière que ce soit, sur ces Contenus, et, d'une manière plus générale, de la WebTV. MyTVchain n'exerce aucun contrôle, validation ou mise à jour des Contenus et, d'une manière plus générale, de la WebTV. Le Client accepte et reconnaît que MyTVchain n'effectue aucune sauvegarde des Contenus.

Toute utilisation de contenus illicites (de par leur objet, nature ou portée) ou immoraux (de par leur objet, nature ou portée) pourra donner lieu à la résiliation immédiate du Contrat.

19. Durée du contrat

Le présent Contrat est conclu pour une durée mensuelle ou annuelle et prend effet à la date de paiement par le Client et s'achève au terme de la période souscrite.

Le contrat est renouvelé dans le cadre des présentes conditions générales de ventes, par le paiement effectué de manière automatique à la fin de la période souscrite (mensuelle ou annuelle).

La résiliation du Contrat est effectuée de manière automatique en cas de non-paiement de la période suivante.

20. Prix du service

Le prix du Service souscrit par le Client est défini sur la page de paiement en ligne de MyTVchain et dépend de la formule choisie : 'Bronze', 'Silver', 'Gold' et des prestations incluses dans la formule. Prestations différentes par les fonctions disponibles et le nombre de directs inclus dans la formule.



MYTVCHAIN

MyTVchain se réserve le droit de modifier le prix du Service, et indiquera au Client, au moment du renouvellement automatique du contrat, le nouveau prix pour la ou les périodes suivantes. Donnant au Client la possibilité de résilier le contrat avant le début de la nouvelle période.

21. **Responsabilité**

Le Client reconnaît que le Service proposé par MyTVchain est complexe et requiert une expertise et un savoir-faire particulier.

Dès lors, le Client accepte qu'il ne puisse rechercher la responsabilité de MyTVchain, dans le cadre du présent Contrat, que pour des faits établis qui lui seraient directement imputables – c'est-à-dire, dont MyTVchain serait l'auteur – pour faute lourde ou manquement grave à ses obligations au titre du présent Contrat.

Dès lors, à titre d'exemple (cette liste n'étant pas limitative), la responsabilité de MyTVchain ne pourra pas être recherchée par le Client, sauf faute lourde, en cas de/des :

Utilisation du Service pour un usage de la WebTV non conforme au présent Contrat.

Contamination par virus informatiques des Contenus du Client.

Mauvaise programmation ou paramétrage des Contenus ou des Logiciels servant le Client, et, d'une manière plus générale, inexécution, défaillance ou dysfonctionnement d'un Contenu ou résultant de MyTVchain ou d'un Tiers.

Interruption temporaire du Service d'hébergement et/ou de certaines des fonctionnalités qu'il assure et qui sont visées au chapitre 2 du Contrat, pour des raisons de maintenance, ou de toute autre intervention qu'elle estimera utile pour maintenir le Service d'hébergement opérationnel prévenu dans un délai de 48h.

Intrusions malveillantes de Tiers sur la WebTV du Client et/ou dans les messageries électroniques du Client malgré les mesures techniques mises en place par le MyTVchain.

Conséquences, directes ou indirectes, du détournement par un Tiers ou un employé du Client de mots de passes, codes confidentiels et plus généralement de toute information à caractère sensible pour le Client.

Domages indirects tels que le trouble commercial, perte de commandes, perte d'exploitation, atteinte à l'image de la marque du Client, perte de bénéfices.

Le Client assure et garantit à MyTVchain qu'il ne pourra en aucun cas rechercher sa responsabilité pour la réparation d'un préjudice dont il serait (ou l'un de ses préposés) à l'origine, et notamment en cas de perte de données liée à une défectuosité de la WebTV ou d'une mauvaise manipulation de ses équipes.



MYTVCHAIN

Le Client assure et garantit MyTVchain qu'il procède à ses propres sauvegardes de données, de manière régulière. Les Parties acceptent et reconnaissent que le montant des dommages-intérêts (tous postes de préjudices confondus) qui pourraient être mis à la charge de MyTVchain, notamment à la suite d'une procédure judiciaire, dans le cadre de l'exécution du présent Contrat et pour quelque cause que ce soit, est expressément limité de manière forfaitaire, globale et définitive, aux sommes dont le Client s'est acquitté envers MyTVchain au titre du présent Contrat, entre la date de la réclamation et les six (6) derniers mois écoulés.

22. Suspension des services

MyTVchain se réserve le droit de suspendre, tout ou partie du Service notamment :

- (i) En cas de mise à disposition sur la WebTV par le Client de contenu inapproprié ou non relatif à la pratique d'un sport.
- (ii) Dans l'hypothèse où toute ou partie de la WebTV présente un risque avéré pour la stabilité et/ou la sécurité des serveurs mis à disposition du Client par MyTVchain.
- (iii) En cas de demande émanant d'une autorité administrative ou judiciaire.
- (iv) En cas de notification d'un tiers au sens de l'article 6 de la loi pour la confiance dans l'économie numérique.
- (v) En cas de maintenance planifiée, étant précisé que le Client en sera, le cas échéant, prévenu dans un délai de 48h par la MyTVchain.

Toute suspension sera notifiée par courriel au Client. Pour les cas visés aux articles (i) (ii) et (iii), le Client dispose d'un délai de cinq (5) jours ouvrés pour apporter des explications et/ou des justifications quant aux raisons qui ont menées à cette suspension ou remédier de manière définitive à la cause de la suspension.

23. Résiliation du contrat

Le présent Contrat pourra être résilié de plein droit en cas de manquement de l'une des Parties, selon les cas, à l'une des obligations contractuelles suivantes :

- (i) Violation d'un droit de propriété, notamment de propriété intellectuelle et/ou industrielle, dont serait propriétaire et/ou titulaire l'autre Partie.
- (ii) L'un des Contenus de l'Application objet du présent Contrat est illicite ou immoral et/ou de par sa nature, objet ou portée, porte atteinte à MyTVchain ou aux droits d'un Tiers.
- (iii) MyTVchain constate tout acte de piratage, de fraude ou de non-respect des règles éthiques, juridiques et/ou morales, imputable au Client.
- (iv) Le Client fait l'objet d'une procédure collective (Chapitre VI du Code de commerce) et/ou ne présente plus les conditions de solvabilité suffisantes.

Toute résiliation pour l'un des motifs susvisés doit être adressée à l'autre Partie par lettre recommandée avec accusé de réception. Aucune mise en demeure préalable n'est nécessaire.

Toute résiliation, pour l'un des motifs susvisés, prend effet à compter de la réception du courrier de résiliation par l'autre Partie.

Le Client assume toutes les conséquences, directes et/ou indirectes, liées à la résiliation du service d'hébergement et maintenance des serveurs par MyTVchain, notamment au regard de l'activité de l'application et de son activité économique.



MYTVCHAIN

En cas de résiliation du Contrat, le Client est tenu de procéder à une sauvegarde immédiate de les Contenus de sa WebTV.

24. Droit applicable et règlement des litiges

Le présent Contrat est régi par la loi française.

Préalablement à toute action judiciaire, les Parties chercheront, de bonne foi, à régler amiablement le différend et/ou contestation et/ou litige qui pourrait survenir au sujet de la validité, l'interprétation, l'exécution, l'inexécution du présent Contrat.

A cette fin, la Partie la plus diligente adressera à l'autre Partie une lettre recommandée avec accusé de réception détaillant ses griefs, arguments et prétentions.

Dans le délai de quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre visée à l'alinéa précédent, l'autre Partie adressera à son tour une lettre recommandée avec accusé de réception détaillant ses propres griefs, arguments et prétentions.

Si le différend devait subsister à la suite de cet échange de courriers, les Parties se réuniront dans un lieu choisi d'un commun accord et dans le délai maximum de quinze (15) jours à compter de la réception de la dernière lettre visée à l'alinéa précédent afin de trouver un accord.

Si aucun accord n'est trouvé à l'issue de cette réunion, les Parties retrouveront leur liberté d'agir en justice afin de préserver leurs droits et intérêts.

Tout litige portant sur sa validité, l'exécution et/ou l'interprétation du présent Contrat sera soumis, à défaut d'accord amiable, devant le Tribunal de commerce de Grasse, nonobstant pluralité de défendeurs et/ou appel en garantie ou référé.

25. Facturation, Paiement et pénalités de retard

Le paiement du Service sera effectué par débit sur carte bancaire au début de la période souscrite. La Facture sera disponible sur « l'espace client » du Client.

Tous les frais liés à un paiement de la part du Client (ou à un refus de paiement / prélèvement) sont à la charge du Client. Dans l'hypothèse où, en exécution du présent Contrat, une transaction est refusée, et ce, pour n'importe quel motif, le Client s'engage à rembourser tous les frais qui viendraient à être facturés à MyTVchain ainsi que tous les frais liés au paiement refusé.

MyTVchain attire l'attention du Client sur le fait qu'en cas d'incident de paiement (quel que soit sa cause et/ou son origine, qui serait non imputable à MyTVchain et qui aboutirait au non encaissement d'une Facture, MyTVchain sera en droit de suspendre, partiellement ou totalement la WebTV du Client.

Conformément aux dispositions de l'article L.441-10 du Code de commerce, en cas de retard et/ou de défaut de paiement, MyTVchain pourra facturer des pénalités de retard fixées à un taux égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, applicable à toutes les sommes dues dès le premier jour de retard et jusqu'à leur complet règlement. Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros sera également exigible.



MYTVCHAIN

26. Evènements survenant au cours de l'exécution du contrat

MyTVchain s'engage à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires et raisonnables afin de maintenir le Service opérationnel sept (7) jours sur sept (7) et vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24).

MyTVchain ne garantit cependant pas que le Service soit continu et sans erreur. Le Client assure et garantit à MyTVchain qu'il ne la tiendra pas pour responsable de l'indisponibilité, de l'interruption, d'une discontinuité et/ou du dysfonctionnement du Service, qui serait dû à un cas de défaillance de son fournisseur d'accès internet, d'une intrusion de tiers ou d'un cas de force majeure.

Le Client accepte et garantit à MyTVchain qu'il ne la tiendra pas pour responsable de toute indisponibilité, interruption et/ou dysfonctionnement, temporaire ou permanent, partiel ou totale, du Service qui serait due à un fait non imputable à MyTVchain. Sont considérés, au titre du présent Contrat, comme de tels évènements, notamment :

- i) Toute défaillance du réseau de fourniture d'électricité et/ou de télécommunications.
- ii) Pertes de connectivité Internet due aux opérateurs des réseaux Internet.
- iii) Attaques de pirates informatiques, dont feraient l'objet le Client.
- iv) Virus informatiques, dont serait victime(s) le Client.
- v) Arrêts momentanés et/ou imprévisibles, ou incidents de machines, de MyTVchain et/ou du Client.
- vi) Tout défaut ou faille, notamment de sécurité, qui se révélerait sur la WebTV en cours d'exécution du Contrat.
- vii) Tout fait et/ou cause extérieure, c'est-à-dire, qui ne peut être imputable à MyTVchain et qui aura des conséquences, de quelque nature qu'elles soient, sur la bonne exécution du Contrat par MyTVchain et sur la qualité du Service.
- viii) Plus généralement, tout événement qui ne peut être contrôlé, via l'emploi de moyens raisonnables, par MyTVchain et/ou qui ne serait pas occasionnée par une faute de la MyTVchain et qui aurait pour effet d'empêcher et/ou de retarder l'exécution du présent Contrat par la MyTVchain.

27. Force Majeure

Il y a force majeure en matière contractuelle lorsqu'un événement échappant au contrôle du débiteur, qui ne pouvait être raisonnablement prévu lors de la conclusion du Contrat et dont les effets ne peuvent être évités par des mesures appropriées, empêche l'exécution de son obligation par le débiteur. Sont notamment considérés comme des cas de force majeure - outre ceux habituellement retenus par les juridictions françaises - les grèves, les ruptures d'approvisionnement, les incendies, les tremblements de terre, les inondations, les guerres, les actes de terrorisme ou tout autre élément imprévisible, irrésistible et externe.

Si l'empêchement est temporaire, l'exécution de l'obligation est suspendue à moins que le retard qui en résulterait ne justifie la résiliation du Contrat. Si l'empêchement est définitif, le Contrat est résilié de plein droit et les parties sont libérées de leurs obligations dans les conditions prévues aux articles 1351 et 1351-1 du Code civil.



MYTVCHAIN

28. Indépendance des parties

Les Parties déclarent expressément qu'elles sont et demeureront, pendant toute la durée du présent Contrat, des partenaires commerciaux et professionnels indépendants.

L'exécution du présent Contrat ne saurait créer aucun lien de dépendance, de quelque nature qu'il soit, et notamment économique, hiérarchique et/ou de subordination, entre les Parties.

29. Modifications des stipulations du contrat

Le présent Contrat ne pourra être modifié que par avenant écrit et signé par un représentant habilité de chacune des Parties.

30. Assurance

Les Parties déclarent disposer, au jour des présentes, d'une police assurance de responsabilité civile professionnelle nécessaire et suffisante aux fins d'exécution du présent Contrat et qui couvre les éventuels risques liés à l'exercice de leur activité économique et à l'exécution du présent Contrat.

Chacune des Parties s'engage à disposer de la police d'assurance susvisée pendant toute la durée du Contrat.

31. Notification d'élection de domicile

Tous les échanges en lien avec l'interprétation, la validité, l'exécution (ce inclus l'envoi des Factures visées à l'Article 4 du présent Contrat), l'interruption du présent Contrat, hors les cas de résiliations – lesquels seront effectués via l'envoi de courriels entre les Parties.

Chacune des Parties fait élection de domicile en son siège social figurant en-tête des présentes et en page de signature du présent Contrat.

***** FIN DU DOCUMENT *****